

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 826 Arrête promulgation

n° 826

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 juillet 1961

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro
31 juillet 1961

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 61-739 du 10 juillet 1961 portant extension dans les territoires d'outre-mer des dispositions du décret n°-69-974 du 12 septembre 1960 relatif au baccalauréat de l'enseignement du second degré (J.O.R.F. du 4 juillet 1961, p. 6473). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire et par délégation : L'Administrateur en chef chargé de l'expédition des affaires courantes; du Secrétariat général; H. GOINDARD.